



**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU MERCREDI 18 FEVRIER 2015**  
**A 20 HEURES**

Monsieur Roger ROUX, Maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20 heures.

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie BAS, M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Jean-Elie PUCCI, Mme Carolle LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN.

PROCURATIONS : M. Guy PUJALTE à Mme Carole LEBRUN, M. Michel CECCONI à Monsieur le Maire, M. Philippe RASTOLDO à Mme Arzu-Marie BAS, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Bernard MAILLE à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Cécile GARBATINI à M. Guérino PIROMALLI,

Madame Flora DOIN est désignée comme secrétaire de séance.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 février 2015

o o

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Miho TUDOR
- Gérard CAUCHETEUX
- Honorine PENTIMENTI née SEVERI
- Paulette KUNZ née MATHIEU
- Madeleine CECCONI née GARZIGLIA

Puis il annonce la naissance de :

- Lana, fille de Valérie ESPOSITO et Giuseppe AQUILA

Puis il soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2015 qui est adopté, sans observation, à l'unanimité.

## I - BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2015 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Avant de passer la parole à Claude CALIMAR pour ouvrir le débat sur les orientations budgétaires à prendre et qui va détailler ses réflexions et donner les priorités pour l'année 2015, M. le Maire rappelle les différents éléments de ce Débat d'Orientation Budgétaire.

« L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le vote du budget doit être précédé d'un DEBAT sur les ORIENTATIONS GENERALES du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Ce débat permet à partir de la connaissance de la situation économique et financière de discuter des orientations du budget à venir avant leur traduction en termes comptables et budgétaires peu accessibles aux non-initiés.

Les objectifs réaffirmés pour la préparation de ce budget 2015 visent à la fois à :

- Poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Et poursuivre les investissements nécessaires au maintien de notre cadre de vie et au bon entretien du patrimoine communal.

Je vous rappelle que les différents éléments de ce Débat d'Orientation Budgétaire sont structurés à partir des thèmes suivants :

- La prise en compte de l'environnement social et économique.
- La situation financière actuelle.
- Les contraintes pour l'établissement des dépenses de fonctionnement de la commune
- L'estimation des recettes de fonctionnement de la commune
- Et enfin les investissements à venir... Tout cela va être développé dans un instant.

Je peux d'ores et déjà vous signaler que le compte administratif 2014 sera approuvé après le vote du budget, et bien entendu avant le 30 juin prochain.

Même si nous pouvons, cette année, prévoir dans notre budget les ressources du Casino qui a rouvert depuis mi-décembre dernier, nous devons intégrer la forte diminution des

dotations de l'Etat et un accroissement des dépenses de fonctionnement qui s'impose à nous :

- pour maintenir la qualité du service rendu,
- pour le bien être de tout un chacun,
- et l'adaptation aux nouvelles réglementations.

Nous débattons ensuite pour parvenir à un vote du budget équilibré et pour accompagner au mieux nos administrés dans ce contexte économique difficile.

Dans la loi de finances 2015, le gouvernement annonce une politique de réduction des déficits structurels selon les engagements pris auprès de ses partenaires européens. Cela se traduirait par 21 milliards d'euros « d'économies » en 2015.

Le gouvernement procède à une nouvelle ponction de 3.7 milliards d'euros dotations versées aux collectivités et notamment de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Les communes dites « favorisées » participeront à hauteur de 210 millions d'euros supplémentaires au système de péréquation horizontale (redressement des finances publiques 46.103 € par an pour Beaulieu sur Mer).

Les collectivités devront faire preuve de la plus grande prudence dans l'élaboration de leurs budgets, compte tenu de ces orientations.

Nous sommes donc confrontés à une baisse vertigineuse de nos dotations pour les trois ans à venir.

En 2015, la croissance pourrait être supérieure à celle de trois dernières années, où elle est demeurée particulièrement faible. Toutefois, avec une projection de 1 % de croissance en 2015, la croissance française serait en retrait à celle des années antérieures à 2008 et inférieure à celle de la zone euro (1.3 %) ou des pays « avancés » (2.3 %).

Pour les communes, cet effort va se traduire par un prélèvement sur la dotation forfaitaire proportionnellement aux recettes de fonctionnement.

Il en ressort une DGF qui devient en 2015 inférieure à l'enveloppe de 2005. 1.080.445 € en 2005 – 829.000 € en 2015.

Un exemple, pour la Métropole, en 2014, la DGF notifiée s'est élevée à 100.4 millions contre 104.6 en 2013.

D'après les économistes, l'inflation française et européenne devrait demeurer à un niveau faible en 2015 (0.9 %) faisant craindre un éventuel risque déflationniste.

Il en ressort un effort significatif demandé aux collectivités locales et qui est plus important que celui demandé aux ministères, puisqu'il représente pour les collectivités locales 1.6 % de leur budget, alors que l'effort de 1.8 Milliard d'euros demandé aux ministères en représente 0.9 %. »

Il passe ensuite la parole à Claude CALIMAR, Adjoint aux Finances, qui s'adresse alors à ses collègues :

« Mesdames, Messieurs les conseillers Municipaux,

Le débat d'orientation budgétaire permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Ce débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

## **I) ENVIRONNEMENT GENERAL**

Les objectifs de la réduction de la dette de l'Etat conduisent à la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) de l'Etat au profit des communes et des autres collectivités territoriales. L'impact pour notre commune se traduit par une diminution des recettes de l'ordre de 120 000 € par an jusqu'en 2017, soit de 2014 à 2017 une réduction totale de 400 000 € environ.

Les nouvelles obligations imposées par l'Etat aux collectivités induisent de nouvelles charges pour la commune, telles l'augmentation du quota de logements sociaux, l'application des nouvelles normes dans le domaine du handicap, du développement durable, la réforme des rythmes éducatifs... Nous devons donc élaborer ce budget en tenant compte de ces éléments.

Malgré la fermeture du casino depuis octobre 2010, et les pertes sèches de recettes qui en ont découlé,

Malgré la conjoncture économique nationale qui ne nous permet pas de prévoir une progression des recettes liées à l'exploitation de notre patrimoine immobilier (Ronde, Casino, Authentic Design, Home and Network),

Nous avons maintenu notre cadre de vie et la qualité des services au public (environnement, sécurité, enfance, services à la personne, animations, solidarité, etc...).

## **II) PERSPECTIVES BUDGETAIRES :**

Le budget primitif 2015 sera élaboré en prenant en compte les produits provenant des jeux ainsi que la redevance de l'occupation des locaux du Casino, en précisant que cet établissement a rouvert seulement en fin d'année 2014.

Dans la loi de finances rectificative de décembre 2014, l'Etat a prévu, afin de compenser une partie de la baisse de ses dotations, de permettre aux communes de décider d'appliquer une majoration de 20% de la part communale de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Malgré la crise dans le secteur de l'immobilier, les droits de mutation attendus sont prévus au même niveau que l'exercice précédent.

Par ailleurs, l'extension du stationnement payant générera des recettes supplémentaires.

L'objectif au-delà de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, est d'utiliser les moyens suivants : optimisation de la masse salariale, cessions immobilières, optimisation des aides et des subventions, etc...

Toutefois, des secteurs entraînent une progression des charges de fonctionnement :

- La reprise de la programmation du Festival des Nuits Guitares.
- La revalorisation des carrières des fonctionnaires et l'augmentation des charges patronales.
- La protection des palmiers contre le charançon.
- Les contrats de maintenance liés à l'augmentation du parc d'horodateurs.
- La mise en sécurité PMR des bâtiments.

### **III) BUDGET INVESTISSEMENT**

Cette année sera une année transitoire en matière d'investissements après l'ambitieux programme de rénovation et de valorisation des actifs productifs de la commune réalisé durant l'exercice écoulé.

Le budget 2015 sera consacré :

- A la poursuite des travaux de rénovation des tennis municipaux et leur mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- A l'aménagement de la salle jouxtant le cinéma.
- A la maintenance du patrimoine communal.
- Au lancement d'études de projets à réaliser dans cette mandature : réalisation de logements sociaux, réaménagement d'espaces publics...

### **CONCLUSION**

Malgré les baisses drastiques des dotations de l'Etat aux collectivités, synonyme de paralysie de l'action municipale et d'affaiblissement des services publics, nous poursuivrons nos efforts dans les chapitres liés à notre cadre de vie, avec l'obligation dans un contexte de désengagement de l'Etat, de combiner une prospective budgétaire sérieuse et une action politique responsable. »

Monsieur le Maire annonce que le budget 2015 sera un budget de rigueur.

Monsieur Claude CALIMAR espère que lors des prochaines années, l'économie reprendra un peu de vigueur afin de valoriser le patrimoine immobilier de la commune qui est loué et exploité.

Monsieur le Maire espère que la reprise au niveau du Casino de Beaulieu sur Mer soit effective très vite avec des retombées financières importantes pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a réalisé travaux au cours du 1<sup>er</sup> mandat 13 millions d'euros de travaux et au cours du second 20 millions d'euros d'investissements importants sur les éléments structurants de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du déroulement de ce débat.

## II – MAJORATION DE 20 % DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

L'article 31 de la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 portant loi de finances rectificative pour 2014 dispose que, dans les communes où existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, le conseil municipal peut, par une délibération, majorer de 20 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Le but est de favoriser la mise sur le marché de logements en zone tendue.

Notre commune fait partie des communes pouvant mettre en place cette majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Il vous est proposé de décider de mettre en place cette majoration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de son rapporteur.

## III – METROPOLE NICE COTE D'AZUR : RAPPORT D'ACTIVITES DU 01.07.2013 AU 30.06.2014

Monsieur le Maire s'exprime ainsi :

« Par lettre du 19 janvier 2015, Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur a fait parvenir en Mairie :

- Le rapport d'activités de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces documents doivent être communiqués à votre Assemblée en séance publique (consultable au Secrétariat Général).

L'Assemblée est invitée à en prendre acte. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

#### IV – SPL COTE D'AZUR AMENAGEMENT : CONVENTION D'APPORT EN COMPTE COURANT D'ASSOCIES

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

Je vous rappelle que la commune de Beaulieu-sur-Mer a décidé de s'engager aux côtés de la Métropole Nice Côte d'Azur au sein de la Société Publique Locale (SPL) Côte d'Azur Aménagement, immatriculée au Tribunal de Commerce de Nice en date du 6 décembre 2013.

Aussi, dans le prolongement de la délibération de notre conseil municipal du 9 juillet 2013, il a été versé la totalité de notre participation au capital social de la société, soit la somme de 5.000 € (pour 5 parts).

Par ailleurs, afin d'assurer la trésorerie de la société pour les années 2015 et 2016, il convient d'apporter en compte courant d'associés des avances qui nous seront remboursées.

Aussi, et sur la base d'un besoin en trésorerie estimé à 263.568 € au global, se répartissant en participation au prorata du nombre d'actions détenues, la SPL Côte d'Azur Aménagement sollicite de notre commune, détentrice de 5 actions une avance en compte courant d'associés, conformément à la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2014, s'élevant à 5.857 € pour les années 2015 et 2016, dont le versement sera à effectuer sur le compte bancaire de la société auprès d'Arkéa.

Vous trouverez ci-joint le projet de convention que vous m'autoriserez à signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de son rapporteur.

#### V – ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES : DEMANDE DE PREFINANCEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES INFORMATISEES ALPES MEDITERRANEE (SICTIAM)

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

« Je vous rappelle que notre commune, en sa qualité de membre du SICTIAM, peut bénéficier d'un préfinancement pour l'acquisition d'équipements informatiques.

Il s'avère nécessaire de renouveler pour des raisons de vétusté, dans le but d'améliorer les performances, certains postes du parc informatique des services, et ce, pour un montant TTC de 7.539,71 euros.

Aussi, je vous propose :

- De bénéficier de l'opportunité qu'offre le SICTIAM en matière de préfinancement pour réaliser ces acquisitions,
- De rembourser au SICTIAM le tiers des dépenses engagées sur 3 ans à compter de l'exercice N + 1 étant entendu que ces remboursements seront effectués dans le cadre de la fiscalité additionnelle perçue par le SICTIAM,
- De donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour la convention à intervenir avec le SICTIAM, dont vous trouverez ci-joint le projet. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

#### VI - CINEMA DE BEAULIEU-SUR-MER – CONVENTION D’AFFERMAGE – MODIFICATION DES TARIFS ET PASSATION D’UN AVENANT N°1 - APPROBATION

Madame Marie-José LASRY, Premier Adjoint, s'exprime en ces termes :

« Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'article L1411-8,

Vu la délibération n°02 du 28 janvier 2013 portant sur le choix du candidat et l'approbation du contrat d'affermage de la délégation de service public du cinéma de Beaulieu-sur-Mer,

Vu le contrat d'affermage en date du 18 février 2013,

Vu la demande de l'association LO PEOLH CINEMA du 09 décembre 2014 portant sur la modification des tarifs d'entrée au cinéma,

Vu l'avis favorable de la commission d'ouverture des plis de délégation de service public du 17 février 2015,

Considérant qu'il a été conclu le 18 février 2013 avec l'association LO PEOLH CINEMA, sis 22, rue Fodéré à Nice, une convention d'affermage, d'une durée de cinq ans, portant sur l'exploitation du cinéma de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que l'association a arrêté des tarifs d'entrée attractifs pour fidéliser le public et attirer le plus grand nombre,



Considérant que ces tarifs sont aujourd'hui particulièrement bas par rapport à ceux des cinémas des communes voisines telles que Nice,

Considérant que ladite association a fait part de son souhait de modifier ces derniers, tout en continuant à privilégier la fidélisation de la clientèle, à savoir :

### **TARIFS CINEMA**

- Plein tarif : 8€
- Tarif réduit : 6€
- Carte d'abonnement 50€ (carte de 10 séances à 5€ non nominative et valable 6 mois). Nota : Les cartes achetées en 2014 sont valables jusqu'à expiration.
- Carte de fidélité pour les moins de 14 ans (carte nominative), 5 Places achetées la 6ème offerte.
- Projection 3D +2€

### **OPERAS ET BALLETS**

Plein tarif : 21€

Tarif Réduit : 12€ > - DE 18 ANS

Tarifs abonnements à 19 ET 17€

### **CONNAISSANCE DU MONDE**

Plein tarif 8€

Tarif réduit 7.50€

Considérant que cette modification tarifaire entraîne une augmentation de plus de 5% du montant global du marché initial.

Considérant que la commission d'ouverture des plis de délégation de service public a émis un avis favorable.

Considérant qu'il appartient à la présente Assemblée d'approuver ces nouveaux tarifs et l'avenant n°1 s'y rapportant.

Au vu de ce qui précède, j'invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à :

- **APPROUVER** les nouveaux tarifs d'entrée au cinéma de Beaulieu-sur-Mer et le projet d'avenant n°1 s'y rapportant,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1,
- **CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

VII – MANIFESTATIONS FESTIVES – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -  
DETERMINATION DES DROITS DE VOIRIE

Monsieur Claude CALIMAR, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Chaque année, la commune organise sur son territoire des manifestations festives telles que le carnaval pour les enfants, la Journée d'halloween, des soirées dansantes.....

Il convient de définir les droits de voirie liés à l'occupation fixe ou ambulatoire du domaine public par les vendeurs autorisés à vendre des accessoires de type confetti, ballons.....)

Il vous est proposé de fixer les droits de voirie à la somme de 50 € par vendeur et par manifestation.

J'invite votre Assemblée, après en avoir délibéré, à entériner cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de son rapporteur.

VIII – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE  
TERRITORIAL AU SIVOM DE VILLEFRANCHE SUR MER

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

Suite au prochain départ de M. Benjamin GELSO, juriste au SIVOM de Villefranche-sur-Mer, il a été envisagé de mettre à disposition de cet établissement, pour une durée de 3 mois, M. Stéphane ISSALY, Attaché territorial 8<sup>ème</sup> échelon, détaché sur la fonction de directeur général adjoint des services, dans le respect des dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

M. Stéphane ISSALY assurera les missions suivantes :

- \* assistance et conseil aux élus et aux services en matière juridique et administrative,
- \* gestion des marchés publics,
- \* suivi des contentieux et précontentieux,
- \* gestion des assurances,
- \* accompagnement des services dans l'élaboration et le suivi des projets

M. Stéphane ISSALY, affecté au siège social du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, effectuera 16 heures de travail par semaine en moyenne selon le planning suivant (sous réserve de modification dans l'intérêt du service) :

Lundi de 13h30 à 17h30

Mardi de 13h30 à 17h30

Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Cette mise à disposition prendra effet le 1<sup>er</sup> mars 2015.

La commune de Beaulieu-sur-Mer verse à M. Stéphane ISSALY la rémunération correspondant à son grade d'origine.

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la commune de Beaulieu-sur-Mer sera remboursé par le SIVOM de Villefranche-sur-Mer au prorata du temps de mise à disposition.

Il est rappelé que cette mise à disposition peut prendre fin avant son terme à la demande :

- du SIVOM de Villefranche-sur-Mer,
- de la Commune de Beaulieu-sur-Mer,
- de M. Stéphane ISSALY,

La présente mise à disposition sera soumise, pour avis, à la Commission Administrative Paritaire.

J'invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à :

- DECIDER la mise à disposition partielle au SIVOM de Villefranche-sur-Mer de M. Stéphane ISSALY, Attaché territorial 8<sup>ème</sup> échelon, détaché sur la fonction de directeur général adjoint des services, pendant une durée de trois mois,
- APPROUVER la convention de mise à disposition s'y rapportant jointe à la présente délibération,
- AUTORISER le Maire à signer ladite convention et toutes pièces de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de son rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.